

CONVENTION DE PARTENARIAT

- Entre** La **Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole** représentée par son Président, Monsieur Eugène CASELLI, dont le siège est situé : Les Docks - Atrium 10.7 – Place de la Joliette – BP 48014 – 13567 Marseille Cedex 02
- Et** L'Association **POPsud** représentée par son Président, Monsieur Gilbert DAHAN, c/o OAMP – Pôle de l'Etoile – Site de Château-Gombert – 38 rue Joliot-Curie – 13388 MARSEILLE CEDEX 13

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

L'association **POPsud** fédère, depuis l'année 2000, les compétences régionales dans le domaine de l'optique et de la photonique, tant au niveau de l'enseignement supérieur, de la recherche que de l'industrie et du transfert de technologie. Les adhérents, (entreprises et laboratoires) sont très présents sur le Technopôle Marseille Provence à Château-Gombert. Ainsi, le Technopôle Marseille Provence à Château-Gombert ambitionne d'être la tête de réseau régionale du pôle de compétitivité.

L'accélération du développement de la filière optique-photonique nécessite le montage de projets spécifiques par le pôle de compétitivité. Le projet **Optopolis** participe au prolongement de l'action du pôle auprès des industriels.

Le projet Optopolis doit permettre de proposer des lieux et des outils incontournables d'émergence de l'innovation, de R&D et de créativité, sur les systèmes complexes à cœur optique et leurs applications industrielles, qui soient visibles et attractifs au niveau international.

Les principaux objectifs de ce projet sont les suivants :

- Ancrer de manière pérenne les activités liées à la photonique sur le territoire
- Booster la création de valeur des acteurs industriels de la photonique (PME-ETI, GE)
- Donner de la visibilité et un point d'ancrage de la filière photonique française

Pour répondre à l'objectif du projet Optopolis, lieu d'avant-garde, de créativité et d'attractivité, un ensemble de services seront proposés aux acteurs du pôle :

- Un accompagnement dédié aux TPE et PME
- Une offre de formation continue et une anticipation des entreprises
- Une animation technologique et industrielle de niveau international

La demande de subvention porte sur le volet « **animation technologique et industrielle de niveau international** » du projet.

Ce volet sera organisé autour de 3 axes :

- Le lancement et l'animation d'un challenge Photonique, basé sur le concept d'open innovation
- L'organisation de show-room, montrant les applicatifs et marchés finaux de la photonique
- La co-organisation d'une conférence scientifique sur l'optique adaptative et en lien avec la plateforme « Applications industrielles de l'OA », pilotée par l'Onera et POPsud dans l'hôtel Technoptic.

Ces actions seront organisées à l'Hôtel TECHNOPTIC sur le technopôle de Château Gombert.

Article 2 : Les engagements de l'Association POPsud

L'association POPsud s'engage à associer Marseille Provence Métropole à l'ensemble des actions d'animation et de promotion du volet 3 du projet et en particulier :

- ◆ Présence du logo Marseille Provence Métropole sur l'ensemble des supports de communication présentant l'opération (plaquettes, affiches, dossier de presse, blog, réseaux sociaux).
- ◆ Mention de la Communauté urbaine dans les communiqués de presse en tant que financeur de l'hôtel Technoptic et gestionnaire de la partie hôtel
- ◆ Présence de Marseille Provence Métropole lors de la conférence par le biais d'outils de promotion (ouverture des événements par un élu de Marseille Provence Métropole, plaquettes, supports divers...).
- ◆ Associer les services de Marseille Provence Métropole dans la conception du programme des événements
- ◆ Participer au comité d'organisation en tant que partenaire institutionnel

Article 3 : Les engagements de Marseille Provence Métropole

Le budget total prévisionnel du volet « **animation technologique et industrielle de niveau international** » du projet Optopolis s'élève à 139 000 Euros.

Pour aider à l'organisation de cet événement, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole procédera au versement, au titre de l'année 2012, d'une subvention de fonctionnement de 40 000 euros.

L'association POPsud peut également de son côté, rechercher toutes les aides possibles auprès des services de l'Etat ou d'autres organismes.

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole procédera au versement de la subvention en une seule fois.

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole procédera au règlement de sa participation par mandat administratif sur appel de fonds de l'association POPsud dès la notification d'attribution de cette participation.

Article 4 : Durée de la convention

La présente convention cessera de plein droit lors de l'accomplissement par chaque partie de l'ensemble de ses obligations. Elle ne saurait être renouvelée de façon automatique pour une prochaine édition de l'opération.

Fait à Marseille, le

Pour la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole
Le Président

Pour l'Association POOPsud
Le Président

Eugène CASELLI

Gilbert DAHAN